

L'AN 2030 «...» LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU QUÉBEC

PROJET LIBERTÉ- NATION

POLITIQUE FICTION ?

Synopsis

Me Guy Bertrand

Sommaire du Projet Liberté-Nation

Question : Que représente le projet Liberté-Nation pour son auteur Me Guy Bertrand?

Réponse : Comme avocat, j'ai eu l'occasion de plaider plusieurs causes à caractère sociocommunautaire, notamment, mais celle qui m'a le plus tenu à cœur et qui a occupé une grande partie de ma vie, depuis l'université, c'est le combat que j'ai mené pour parachever le Pays québécois qui existe déjà dans les faits, même s'il est inexistant en droit.

Le projet Liberté-Nation c'est mon testament politique.

A. Présentation de l'auteur Me Guy Bertrand

- Je suis avocat et je pratique le droit depuis 50 ans, notamment en droit constitutionnel;
- J'ai plaidé devant tous les tribunaux du Québec et du Canada dont plusieurs fois devant la Cour Suprême du Canada;
- Je suis l'initiateur du débat judiciaire ayant donné lieu au Renvoi sur la sécession unilatérale du Québec devant la Cour Suprême du Canada qui m'a reconnu comme un des intervenants principaux;
- Je suis l'auteur de six (6) livres dont deux (2) essais;
- Le plus récent, qui fait l'objet du présent documentaire est intitulé : *Projet Liberté-Nation*;
- Je ne suis membre d'aucun parti politique;
- Je me qualifie de libre-penseur avant-gardiste;

B. La fin de la Province canadienne du Québec

1. Testament politique

- Je travaille depuis plusieurs années, comme libre-penseur, sur le Projet Liberté-Nation qui est, en quelque sorte, mon testament politique;
- Ce projet, révolutionnaire par son contenu et original par sa présentation, je le lègue, non seulement à ma femme, à mes enfants et à mes petits-enfants, mais aussi:
 - à mes frères indiens et autochtones, avec qui nous partageons le Québec français, eux qui nous ont accueillis et aidés lorsque nos ancêtres ont débarqué en Amérique et fondé notre pays;
 - à mes compatriotes de langue anglaise, avec qui nous avons, malgré nos différents, édifier la plus grande démocratie au monde;
 - à mes compatriotes allophones, qui sont venus de tous les pays de la terre pour habiter parmi nous, apportant avec eux leurs richesses culturelles, ennoblissant ainsi notre culture;
 - et enfin, à tous mes compatriotes de langue française, qui portent en leur cœur la fierté de l'être québécois et du vivre en français.
- Ce n'est qu'ensemble et unis que vous pourrez réaliser ce Projet;

2. Politique fictive (?) relativement à la Province canadienne du Québec dans les années 2030

- Le Projet Liberté-Nation, se veut une prospective, un regard vers l'avant, une façon nouvelle de penser notre avenir, une sorte de projet futuriste, mais en même temps réaliste, que certains pourraient qualifier de politique fiction, pour imaginer ce que sera la Province canadienne du Québec, dans les années 2030;
- Dans la mesure où se concrétiserait le PLN, la Province canadienne de Québec, comme monarchie constitutionnelle, n'existerait plus et aurait pris fin;
- Elle serait alors remplacée par la **République fédérale du Québec**, composée des 17 Régions administratives actuelles, qui deviendraient des États autonomes, unis et fédérés au sein d'une République francophone, autochtone et indépendante du gouvernement d'Ottawa;
- Ces États autonomes se partageraient, avec le gouvernement national du Québec, tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers inhérents à un pays indépendant;

3. Refondation du Québec à partir de ses Régions avec ses peuples autochtones, ses anglophones, ses allophones et ses francophones

- Le Projet Liberté-Nation, vise, en quelque sorte, à transformer les 17 régions administratives du Québec en véritables États autonomes, unis et fédérés, pour ainsi faire de la Nation québécoise une nation libre, moderne et prospère, dans le cadre d'une république de langue française, soit la **République fédérale du Québec**;
- Cependant, la **République fédérale du Québec** ne naîtra que dans la mesure où on acceptera de refonder le Québec, à partir de ses Régions, avec les autochtones, les anglophones, les allophones et les francophones;

4. Les Régions : le fondement même du Québec

- Cette approche régionale de l'avenir du Québec nous permet de revenir aux sources, aux fondements premiers du Québec, c'est-à-dire à ses 17 Régions;
- En se projetant dans le futur, on peut déjà imaginer la prospérité, la modernité et la liberté que connaîtra la Nation québécoise, grâce à l'autonomie gouvernementale de ses Régions et à celle de ses peuples autochtones;

5. Impuissance actuelle de nos Régions

- Malheureusement, dans le contexte politique actuel, nos Régions sont impuissantes;
- En effet, elles ne disposent pas de tous les leviers politiques et économiques nécessaires pour assurer leur plein développement;
- Elles ne jouissent pas, non plus, de toute l'autonomie gouvernementale nécessaire pour modeler leur avenir selon leurs spécificités;
- Il ne leur est pas permis de se prendre en main comme elles le souhaitent;
- Nos Régions demeurent entièrement dépendantes du gouvernement du Québec qui, de son côté, est en partie dépendant du gouvernement d'Ottawa;
- Pour chaque projet, elles doivent quémander leur part de financement du gouvernement du Québec qui, lui, doit quémander la sienne auprès du gouvernement d'Ottawa;

6. Inversement de la chaîne de pouvoirs

- On pourrait dire qu'actuellement nos Régions sont subordonnées à la seule volonté du gouvernement du Québec, qui, lui, est très souvent subordonné à la volonté d'Ottawa;
- Ce qui signifie que la chaîne de pouvoirs s'exerce du haut vers le bas, soit du Québec vers les Régions;
- Ce que je propose dans le Projet Liberté-Nation, c'est d'inverser la chaîne de pouvoirs pour qu'elle s'exerce du bas vers le haut, soit des Régions vers le gouvernement du Québec;
- Pour que, dorénavant, le gouvernement du Québec soit soumis à la volonté et aux attentes des Régions;

Chaîne de pouvoirs actuelle DU HAUT VERS LE BAS	National Régions
Chaîne de pouvoirs proposée DU BAS VERS LE HAUT	National Régions

-

Voir *Le Projet Liberté-Nation, Auteur : Me Guy Bertrand, Fondation littéraire Fleur de Lys, édition avril 2014, p.192*

7. Partage des pouvoirs entre les gouvernements des États régionaux et celui du Québec.

- Pour mettre fin à la paralysie que vivent actuellement nos Régions, il n'y a qu'un seul moyen, c'est le partage des pouvoirs du gouvernement du Québec avec celui des futurs États régionaux soit :
 - le partage des pouvoirs politiques et économiques décisionnels;

- le partage des pouvoirs d'imposition et de taxation;
- le partage des redevances, ou des revenus, sur l'exploitation des matières premières, ou des ressources naturelles;
- Ces partages passent par l'autonomie gouvernementale des Régions, laquelle passe par la **République fédérale du Québec** qui, elle, ne pourra se réaliser que si le Québec acquière le statut de pays;

8. Création d'une fédération typiquement québécoise

- L'inversion de la chaîne de pouvoirs sera possible par la création d'une fédération typiquement québécoise d'États régionaux, autonomes et unis au sein d'une république francophone et autochtone, soit la **République fédérale du Québec**;
- Ces États régionaux jouiront ainsi de tous les pouvoirs et de toutes les ressources nécessaires à leur développement politique, culturel, économique et social;
- Ils ressembleront, en quelque sorte, aux Provinces dans la Fédération canadienne, ou aux États Américains, ou aux États fédérés d'Autriche ou encore aux Cantons de la Suisse;
- Ainsi, pour voir apparaître la **République fédérale du Québec**, comme je l'ai mentionné auparavant, il faudra refonder le Québec à partir de ses Régions, en invitant tous nos compatriotes autochtones, anglophones et allophones à participer à cet acte de naissance;

9. Appel à tous mes compatriotes

- À vous tous Québécois, peu importe vos origines et peu importe votre âge, je souhaite que vous preniez tous les moyens nécessaires pour réaliser le Projet Liberté-Nation, cet héritage qui est le vôtre maintenant;
- Vous devrez faire preuve de courage et de détermination pour sortir nos Régions de leur dépendance au gouvernement du Québec;
- Je vous suggère de faire les pressions qui s'imposent auprès de vos élus municipaux et de vos députés dans chacune de vos Régions;
- Pour qu'ils s'approprient le Projet Liberté-Nation;
- Pour qu'ils le réalisent le plus rapidement possible à l'avantage de nos Régions qui obtiendront le statut d'État autonome au sein de la Nation québécoise, dans le cadre de la **République fédérale du Québec**;

- C'est alors que vous réussirez à faire de la Nation québécoise une nation libre, moderne et prospère;
- Cette nouvelle Nation sera assurément capable des plus grands exploits, sur le plan social, culturel, économique et politique;
- Il en sera ainsi parce que la Nation québécoise s'appuiera sur la force et le dynamisme de ses Régions, une fois unies dans une fédération typiquement québécoise, dans le cadre d'une république de langue française;

10. Le Projet Liberté-Nation : un projet révolutionnaire et original

a) Investisseurs potentiels de la République fédérale du Québec

- Ce projet, je l'ai conçu pour vous, Québécois, en imaginant que vous seriez tous intéressés à devenir actionnaires d'une des plus grandes entreprises au monde qui se nommera la **République fédérale du Québec**;
- Il s'agira d'une multinationale dont le chiffre d'affaires, en production de biens et de services, dépassera les 300 milliards, se classant ainsi parmi les 30 premières au monde sur 193 œuvrant dans le même domaine;
- Le territoire de la **République fédérale du Québec**, en terme de superficie, sera le 18^e plus grand de la terre

b) Vote éclairé

- J'ai choisi de vous présenter le Projet Liberté-Nation sous la forme d'un plan d'affaires et d'un plan d'action pour que vous soyez bien informés, lorsque vous serez appelés à décider, lors d'une assemblée générale extraordinaire des potentiels investisseurs, si vous voulez majoritairement participer à la création de la **République fédérale du Québec**, une entreprise qui aura le plein contrôle de toutes les affaires qui se dérouleront sur le territoire québécois;

11. Plan d'affaires et Plan d'action


- L'originalité du Projet Liberté-Nation, c'est sa présentation sous la forme d'un véritable Plan d'affaires et d'un Plan d'action, notamment;
- L'ossature de ce Projet se présente ainsi:
 - la conception du Projet Liberté-Nation;
 - la justification de La République fédérale du Québec (RFQ) par un Plan d'affaires;

- l'illustration de la RFQ par une Maquette;
- la création de la RFQ par un Plan d'action;
- la promotion de la RFQ par un Plan de marketing et de communication;
- la ratification de la RFQ par une consultation populaire auprès des électeurs;
- la réalisation du Projet Liberté- Nation par une Déclaration d'indépendance nationale proclamée par un gouvernement d'Unité nationale;
- et enfin, la véritable signification du Projet Liberté-Nation;

Conception du Projet Liberté-Nation

Question : Comment a été conçu le Projet Liberté-Nation?

Réponse : Comme dans tout projet, en tenant compte de trois critères qui doivent guider tout concepteur à savoir un objectif, un objet ou produit et un moyen;

 **Objectif : permettre aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés pour, ainsi, faire de la Nation québécoise une nation libre, moderne et prospère**

- Les 17 régions administratives du Québec sont complètement impuissantes dans le cadre de la Province canadienne du Québec;
- La Nation québécoise, au sein de la constitution canadienne n'est pas libre;
- Sa liberté est enchaînée par une Constitution qui lui a été imposée et qu'elle n'a jamais signée;
- La Nation québécoise ne remplit pas les caractéristiques d'une nation moderne qui doit, à tout le moins, avoir la reconnaissance internationale;
- La Nation québécoise serait beaucoup plus prospère si elle récupérait tous les pouvoirs et compétences, actuellement exercés par Ottawa, pour les partager, ensuite, avec ses Régions devenues autonomes;



Objet ou produit : la République fédérale du Québec (le Pays Québécois)

- Pour atteindre l'objectif du Projet Liberté-Nation, il faudra créer un produit, soit la **République fédérale du Québec**, qui comprendra un gouvernement national et 17 États régionaux autonomes;

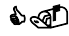
1. Pouvoirs du gouvernement national :

- Des pouvoirs et compétences en matière législative exécutive et judiciaire;
- Le statut d'État indépendant pour le Québec;
- Une république de langue française;
- L'interculturalisme et la laïcité comme modèle d'intégration de ses immigrants;
- La reconnaissance, par les instances internationales, de ses valeurs patrimoniale, francophone et autochtone;

- La reconnaissance des droits acquis pour la communauté anglophone;
- La reconnaissance des droits existants, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Québec et de leur droit à l'autonomie gouvernementale;
- Une fédération typiquement québécoise de 17 États régionaux autonomes;
- Un partage des pouvoirs et compétences entre le gouvernement national québécois et les États régionaux;
- L'union au Canada par un Traité d'alliance;
- Sa neutralité sur le plan militaire;
- Etc...

2. Pouvoirs des États régionaux:

- Des pouvoirs et compétences en matières législative, exécutive et judiciaire;
- L'autonomie gouvernementale;
- Un Parlement, un gouvernement et un gouverneur;
- Des pouvoirs de taxation, d'imposition et de perception de redevances sur leurs ressources naturelles;
- Tous les pouvoirs et ressources nécessaires à leur développement;
- La péréquation, par le transfert des impôts, pour équilibrer leur richesse respective ;
- Des pouvoirs de gestion sur leurs institutions;
- Un droit de représentation au Parlement national;
- Etc...

 **Moyens : l'Assemblée nationale (comme un conseil d'administration provisoire) pour créer le produit (RFQ) et une consultation populaire (comme une assemblée générale extraordinaire de potentiels actionnaires) pour ratifier sa décision)**

1. Prérequis pour la création du produit (République fédérale du Québec)

a) Un parti politique rassembleur;

- Le Parti Libéral du Québec;
- Ou un nouveau parti circonstanciel issu de l'ensemble des partis indépendantistes et/ou nationalistes, soit le Parti Liberté-Nation, par exemple;

b) Un gouvernement majoritaire, (comme l'Exécutif d'une entreprise) ;

- Maître d'œuvre des études;
- Maître d'œuvre de la législation conduisant à la **République fédérale du Québec**;

2. Création du produit (RFQ)

- Par l'Assemblée nationale, agissant en quelque sorte, comme le ferait le Conseil d'administration provisoire d'une entreprise):
- C'est elle qui décidera de l'ensemble des pièces législatives nécessaires, dont la Constitution (d'une certaine façon, des bouts de papier), qu'elle doit adopter pour créer à la **République fédérale du Québec**;
- Ces bouts de papier rendront possible le parachèvement du Pays québécois qui existe déjà dans les faits ou dans la réalité, même s'il est inexistant en droit, en lui permettant d'acquérir la capacité juridique qui mettra fin à la **Province canadienne du Québec** pour la remplacer par la **République fédérale du Québec**;
- L'Assemblée nationale agira, en quelque sorte, comme le Conseil d'administration d'une entreprise ou d'un organisme quelconque;
- Ces pièces législatives (bouts de papier), adoptées par l'Assemblée nationale, n'auront d'effet que lorsqu'elles auront été ratifiées par une majorité d'électeurs, lors d'une consultation populaire à cet effet (comme l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une entreprise);

3. Ratification du produit(RFQ)

- Par les électeurs, lors d'une consultation populaire (l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires éventuels);
- Les électeurs (actionnaires) devront décider :
 - s'ils ratifient les décisions de l'Assemblée nationale portant sur la création de la **République fédérale du Québec**;

- en quelque sorte, s'ils veulent participer à la création de la **République fédérale du Québec**, et, par la suite, racheter les actions ou les intérêts que possède le Canada dans la Province canadienne du Québec ;
- Un vote majoritaire permettra la création d'États régionaux autonomes dans le cadre de la **République fédérale du Québec**;

Voir : la décision de la Cour Suprême du Canada dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 R.C.S. 217;

Justification du produit (RFQ) : par un Plan d'affaires sommaire

Question : Peut-on justifier le produit, identifié comme la **République fédérale du Québec**?

Réponse : Oui. Par un plan d'affaires sommaire qui devra être complété par de multiples spécialistes ou experts.

Ce Plan d'affaires comprend sommairement quelques pistes pour :

- **Une étude de besoins;**
- **Une étude de marché;**
- **Une étude de faisabilité :**
 1. Juridique
 2. Économique
 3. Financière
 4. Politique
- **Une étude d'impacts;**
- **Une étude d'opportunité;**

A. Étude de besoins

Question : Est-ce que le produit québécois (RFQ) est nécessaire alors qu'on a le produit canadien (la Province canadienne du Québec) que l'on utilise déjà depuis 1867 et qui semble faire l'affaire?

Réponse : Oui, parce que la **République fédérale du Québec** répondra à des nécessités et à des besoins importants et essentiels pour la Nation québécoise, besoins auxquels la Province canadienne du Québec ne pourra jamais répondre;

- Ces besoins sont inhérents et intrinsèques à toute nation libre, moderne et prospère, ou, qui aspire, du moins, à ces nobles buts;

1. Besoins régionaux

- Une nation libre et moderne doit pouvoir :
 - permettre à ses régions d'obtenir tous les leviers politiques et économiques nécessaires pour assurer leur plein développement;

- accorder à ses régions l'autonomie gouvernementale nécessaire pour modeler leur avenir selon leurs spécificités propres;

- créer de véritables États régionaux autonomes avec pleins pouvoirs en matière:

- ❖ de taxation;
- ❖ d'imposition;
- ❖ de perception sur les redevances provenant des ressources naturelles;

- partager ses compétences avec les gouvernements régionaux;

- faire des paiements de péréquation;

2. Besoins fondamentaux

- Une nation doit pouvoir aspirer à sa pleine liberté, modernité et prospérité;
- Une nation libre doit pouvoir assurer sa pérennité;

Voir Guide d'accès à l'indépendance Pour la survie du Québec français
Auteur : Me Guy Bertrand, 2007, Les éditions Quebecor

3. Besoins culturels

- Une nation libre doit avoir le droit de promouvoir le maintien et la valorisation de sa culture dominante ou commune à laquelle viennent se greffer d'autres cultures pour l'enrichir et non la combattre, notamment, par une sorte de bilinguisme institutionnel;

4. Besoins en matière d'immigration

- Une nation libre et moderne doit pouvoir contrôler son immigration et choisir le modèle d'intégration de ses nouveaux arrivants notamment par l'interculturalisme et la laïcité;
- Une nation libre n'a pas à se faire imposer le multiculturalisme, comme c'est le cas actuellement au Québec;

5. Besoins internationaux

- Une nation libre et moderne doit avoir la reconnaissance internationale et, en conséquence:

- être membre de l'ONU, de l'OIT, de l'UNESCO etc..
- Une nation libre et moderne doit pouvoir participer aux Jeux olympiques et aux compétitions internationales sous les couleurs de son drapeau;

6. Besoins politiques et économiques

- Une nation libre et moderne doit pouvoir :
 - percevoir tous ses impôts;
 - adopter toutes ses lois;
 - signer tous ses traités;
 - contrôler tous ses pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;
 - contrôler ses importations et ses exportations, sa monnaie, son crédit et sa fiscalité;

7. Besoins constitutionnels

- Une nation libre et moderne doit pouvoir :
 - adopter librement une constitution conforme à ses propres besoins, notamment, pour accorder l'autonomie gouvernementale à ses régions;
 - abolir une monarchie constitutionnelle;
 - accorder l'autonomie gouvernementale à ses peuples autochtones;

8. Pour combler ces besoins il faut un pays

- Pour répondre à tous ces besoins, une nation libre et moderne doit avoir le statut de pays;
- Ce statut permet à une nation, libre et moderne, de partager une partie de sa souveraineté, si tel est son choix, avec d'autres nations souveraines ou indépendantes;
- La **République fédérale du Québec** (le Pays Québécois) pourra ainsi répondre à tous les besoins des régions et de la Nation québécoise;

B. Étude de marché

Question : Est-ce qu'il y a une clientèle (électeurs), au Québec, susceptible de préférer majoritairement le produit québécois (**RFQ**) au produit canadien (la Province canadienne du Québec)?

Réponse : Oui. Je suis d'avis qu'il y a un marché pour un tel produit (**RFQ**) dans la mesure où un parti politique est prêt à réaliser le Projet Liberté-Nation dans son intégralité;

1. Clientèle régionale

- La clientèle cible du produit québécois, soit la **République fédérale du Québec**, ce sont les gens de toutes les régions du Québec;
- La **RFQ** permettra aux États régionaux d'obtenir tous les leviers politiques et économiques nécessaires pour assurer leur plein développement;
- Les États québécois jouiront de l'autonomie gouvernementale nécessaire pour modeler leur avenir selon leurs spécificités propres;
- Ces États partageront leurs compétences avec le gouvernement de la **République fédérale du Québec**;
- La **RFQ** fera des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements des États québécois des revenus suffisants pour leur permettre d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables;

2. Clientèle fédéraliste et nationaliste

- Comme le produit québécois (RFQ) vise l'autonomie gouvernementale des régions, pour assurer ainsi la liberté, la modernité et la prospérité de la Nation québécoise, les vieux débats d'autrefois, particulièrement entre fédéralistes et indépendantistes, ou encore les luttes politiques partisans, n'auront plus leur raison d'être dans les années 2030;
- Quoi qu'il en soit, une forte proportion de la clientèle nationaliste et fédéraliste modérée sera intéressée à se porter acquéreur du produit québécois (**RFQ**);
- La **République fédérale du Québec** est un véhicule hybride qui réunit, en même temps, tous les avantages du fédéralisme et de l'indépendantisme;

- **La République fédérale du Québec** c'est en quelque sorte :
 - la conservation des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada;
 - la reconnaissance de la citoyenneté multiple et du droit de ses citoyens de s'identifier comme Canadiens, Canadiens français ou Québécois;
 - un Traité d'alliance renouvelable avec le Canada dans des domaines rigoureusement délimités;
 - la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux entre la RFQ et le Canada;
 - le maintien de la devise canadienne;
 - la protection des marchés de consommation pour les deux pays;
 - l'union avec le Canada plutôt que l'union dans le Canada;

3. Clientèle indépendantiste

- En comparant le produit canadien, soit la Province canadienne du Québec, avec le produit québécois, soit **la République fédérale du Québec**, les indépendantistes constateront facilement que le produit québécois répond à tous les besoins importants de la Nation québécoise, tels que décrits ci-avant, à l'Étude de besoins, ce que ne fera jamais le produit canadien;
- **La République fédérale du Québec**, c'est aussi :
 - l'abolition de la monarchie constitutionnelle au Québec;
 - l'indépendance du Canada français;
 - l'indépendance de notre part du Canada;
 - une continuité historique différente et propre à l'un des peuples fondateurs du Canada, soit le peuple Canadien français;
 - le Canada français;
 - l'Amérique française;
 - un pays neutre sur le plan militaire;

4. Clientèle autochtone

- Les peuples autochtones du Québec, si telle est leur volonté, retrouveront dans le produit québécois (RFQ) le pays de leurs ancêtres;
- Ils pourront participer à la refondation du Québec, à partir des Régions, avec les anglophones, les allophones et les francophones;
- La **République fédérale du Québec**, pour les peuples autochtones, c'est la reconnaissance de leur autonomie gouvernementale et de tous leurs droits;
- C'est, pour eux, le moyen par excellence de se soustraire à la *Loi sur les indiens*;

Voir *Le Projet Liberté-Nation*, Auteur : Me Guy Bertrand, Fondation littéraire Fleur de Lys, édition avril 2014, p.192

C. Une étude de faisabilité :

Question : Même s'il y a des besoins et un marché pour le produit québécois (RFQ) est-ce que cet ouvrage est faisable?

Réponse : Oui. Sa faisabilité juridique, économique, financière et politique ne devrait plus faire aucun doute;

1. Faisabilité juridique

- La création de la **République fédérale du Québec** est tout à fait conforme :
 - au droit international (droit à l'autodétermination des peuples);
 - à la Constitution canadienne;
 - aux principes fondamentaux sous-jacents à cette même Constitution;
 - aux enseignements de la Cour Suprême;

Voir : *Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217;*

2. Faisabilité économique

- La viabilité économique du Pays québécois ne devra plus être remise en question, si on se fie aux déclarations des Premiers ministres du Québec et de la grande majorité des économistes qui se sont prononcés sur cette question;
- a) Bénéfices et coûts liés à la création de la République fédérale du Québec**
 - C'est mon avis que la **République fédérale du Québec** répondra mieux aux besoins des Québécois et leur procurera beaucoup plus d'avantages, tant sur le plan économique que social et culturel, que ne le fera jamais la Province canadienne du Québec;
 - Les bénéfices futurs, que procureront la **République fédérale du Québec** et ses États autonomes, pour la Nation québécoise et les peuples autochtones, seront nettement supérieurs aux coûts à prévoir pour la réalisation du Projet Liberté-Nation;
 - Il n'y aura aucun risque éventuel important dans la mesure où:
 - on procédera à la refondation du Québec avec les autochtones, anglophones et allophones;
 - on s'entendra sur un Traité d'alliance avec le Canada;

b) Produit intérieur brut

- Le produit intérieur brut (PIB) du Québec (sa production totale de biens et services est d'environ 300 milliards de dollars canadiens;
 - 70% de cette somme provient du secteur des services;
 - ce qui représente 20% de l'économie du Canada;
 - Quant à son PIB par habitant :
 - il occupe le 28^e rang mondial;
 - il se compare à ceux des pays tels que le Royaume-Uni, la France, le Japon et l'Italie notamment;
 - Le Québec consacre des sommes importantes en recherches et développement;
 - le PIB pour cette activité se situe au 13^e rang en importance au monde;
 - *il surpasse même celui du Canada, qui se classe au 18^e rang mondial;*
 - depuis 1995, le Québec, *en proportion de son PIB, enregistre le plus haut niveau de dépenses en recherche et développement au Canada;*
- Voir : *Portail du Québec/Économie/Produit intérieur brut (2014)*

c) Dynamisme des États québécois

- Le dynamisme que suscitera la création des États régionaux autonomes, qui seront responsables de leur développement économique, ne pourra qu'être bénéfique à leurs citoyens et à l'ensemble de la population du Québec;
- Ainsi, rien ne pourra plus arrêter les Québécois. Ils pousseront à la limite leur créativité et leur capacité de production dans tous les domaines de l'activité humaine;

3. *Faisabilité financière*

a) Impôts

- En incluant nos impôts versés à Ottawa (environ 45 milliards) le budget du Québec, dans l'hypothèse du Pays Québécois de 2014, serait d'environ 100 milliards;

- Une fois réalisée la **République fédérale du Québec**, nos impôts seront payés en partie aux États québécois et en partie à l'autorité nationale de la République;

b) Dette du Québec et ses finances

- Les problèmes du Québec, reliés à sa dette et à ses finances sont les mêmes dans à peu près tous les pays du monde, y compris au Canada et aux États-Unis, sauf dans les Pétro-pays;
- Parmi les 50 premiers pays les plus endettés du Monde, il y a notamment, le Japon (3^e), l'Italie (10^e), la Belgique (13^e), le Canada (25^e), la France (31^e), l'Autriche (32^e), l'Allemagne (35^e), l'Espagne (37^e), les États-Unis (38^e), la Suisse (49^e);

Voir (Internaute.com/actualite/monde/classement/pays-endettes)

- La plupart des pays du Monde connaissent également des problèmes d'équilibre budgétaire, parfois inquiétants, comme ce fut le cas l'an dernier aux États-Unis;
- Si ces problèmes d'endettement et de finance, que connaît également le Québec, et qu'on se plait à répéter ad nauseam sur toutes les tribunes, pour justifier l'incapacité du Pays Québécois éventuel, étaient déterminants, cela signifierait qu'aucun pays, aujourd'hui, ne pourrait accéder à l'indépendance y compris le Canada et les États-Unis;

4. Faisabilité politique

- La faisabilité politique du Pays québécois est maintenant une question acquise;
 - on peut créer la **République fédérale du Québec** par l'Assemblée nationale;
 - et la réaliser par une consultation populaire;
- C'est purement une affaire de volonté politique pour les électeurs;
- Pour réussir, il faudra cesser de se compter des histoires et de se faire peur en répétant qu'un tel projet n'est pas possible parce que:
 - il serait trop tôt, pour les uns;
 - il serait trop tard, pour les autres;
 - ou, il faudrait attendre que l'économie se redresse;
 - et si elle se redresse, on serait irresponsable de vouloir changer une combinaison gagnante (le système canadien);

- Quand ça va bien ce n'est pas le temps...quand ça va mal ce n'est encore et toujours pas le temps;
- Bref, ce n'est jamais le temps quand on ne veut pas ou qu'on est contrôlé par la peur du risque;
- L'indépendance d'un peuple n'a jamais été, dans l'histoire de l'humanité, une question purement économique;
- L'indépendance c'est la stature d'un peuple devenu adulte et mature, et, en conséquence, capable de prendre ses responsabilités et d'assumer ses obligations;

D. Une étude d'impacts :

Question : Même s'il y a des besoins réels justifiant la création du produit québécois (**RFQ**), qu'il y a un marché favorable pour un tel produit et que cet ouvrage est faisable, ne doit-on pas analyser les impacts favorables et défavorables avant de créer la **République fédérale du Québec**?

Réponse : Un plan d'affaires ne serait pas complet s'il ne comprenait pas une étude des impacts prévisibles que peut avoir le produit que l'on veut lancer sur le marché. Les banquiers, les investisseurs et actionnaires potentiels veulent connaître les résultats de cette étude avant de s'engager dans un projet;

- Une étude d'impacts c'est, en quelque sorte, un comparatif entre les avantages que procurerait un produit par rapport à ses inconvénients. C'est le passif contre l'actif, le positif contre le négatif. En toutes circonstances, c'est le positif qui doit l'emporter sinon personne n'investira dans ce produit;
- L'étude sommaire d'impacts que j'ai menée, et qu'il faudra compléter, me permet d'affirmer, sans aucun doute, que les avantages que procurera la RFQ pour les Québécois l'emportent sur certains inconvénients transitoires qui sont inhérents à toute forme de changement;
- Ainsi, par exemple, notre part de la dette fédérale, c'est un impact négatif mais, en contrepartie, la cession par le fédéral de ses actifs sur le territoire québécois constitue un impact positif;
- Mais, faut-il, pour autant, avoir peur du changement? Non. Parce qu'une société, comme un individu, ne peut progresser sans accepter le changement et les risques qu'il comporte;
- Par exemple, si vous achetez une maison il y aura un impact négatif sur votre budget, des sacrifices à faire, puisque vous devrez prévoir le remboursement de votre emprunt garanti par hypothèque. Mais, à long

terme, votre dette s'éteindra et vous aurez en main un patrimoine dont vous pourrez disposer à votre guise. C'est là un impact positif;

- En conséquence, je n'hésite pas à conclure que la création de la RFQ est non seulement plus avantageuse, pour vous tous, que la Province canadienne du Québec, nonobstant les impacts négatifs qu'elle peut engendrer à court terme;
- Elle est même nécessaire et urgente si on veut que les 17 Régions du Québec obtiennent le statut d'États autonomes et unis, au sein de cette République, et si on veut aussi garantir aux Premières nations et aux peuples autochtones du Québec leur autonomie gouvernementale, pour ainsi faire de la Nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

E. Une étude d'opportunité

Question : Est-ce le temps ou est-ce opportun de créer la RFQ?

Réponse : L'étude sommaire d'opportunité que j'ai faite démontre que la République fédérale du Québec représente une occasion d'affaires en or pour les Québécois, occasion qu'on ne peut et qu'on ne doit pas laisser passer;

1. La République fédérale du Québec : opportunité d'affaires

- Il y a des besoins essentiels pour ce produit (RFQ) auxquels ne répond pas et ne pourra jamais répondre le produit canadien (voir étude de besoins);
- Il y a un marché majoritaire pour ce produit (voir étude de marché);
- La République fédérale du Québec est faisable tant sur le plan juridique que sur les plans économique, financier et politique (voir étude de faisabilité);
- Les impacts négatifs de la République fédérale du Québec sont minimes par rapport à ses impacts positifs exceptionnels (voir étude d'impacts);

2. L'avoir, le pouvoir et le vouloir pour créer la République fédérale du Québec

- Comme on le verra ci-après, le Québec a tout ce qu'il faut pour réaliser le Projet Liberté-Nation (l'avoir);

- Il a le droit de le faire (le pouvoir);
- Il ne lui manque qu'à se décider (le vouloir);

3. Des gens de courage pour créer la RFQ

- Cette République verra le jour grâce à des femmes et des hommes compétents, dans toutes les régions du Québec, qui n'hésiteront pas à saisir cette opportunité unique de créer les États autonomes, unis et fédérés du Québec;
- Dans la création de cette œuvre, je suis convaincu qu'ils feront preuve de courage et d'audace, sans jamais se laisser freiner par la peur du risque;

Illustration du produit (Le Pays québécois : RFQ) : Par une Maquette

Question : Peut-on illustrer ou voir le produit (la République fédérale du Québec)?

Réponse : Oui. Il est toujours impératif de préparer une maquette ou un prototype du produit que l'on veut mettre en marché afin de permettre aux consommateurs de voir le produit et de l'apprécier avant de s'en porter acquéreur, ce qui n'a pas été fait lors des référendums de 1980 et 1995;

A. La Maquette du Pays québécois (RFQ) permettra :

D'en dégager les grandes lignes :

- Son territoire;
- Ses États régionaux;
- Ses cours d'eau;
- Sa population;
- Son histoire;
- Sa langue nationale;
- Sa culture;
- Ses Premières Nations, la Nation Inuite et ses peuples autochtones;
- Sa minorité de langue anglaise;
- Ses minorités culturelles;
- Son modèle d'intégration des immigrants;
- Ses infrastructures;
- Ses institutions;
- Ses ressources naturelles;
- Son agriculture et ses pêcheries;
- Ses sources d'énergie;
- Les pouvoirs et les compétences partagés entre la République fédérale du Québec et ses États autonomes;
- Ses prévisions budgétaires;
- Son Traité d'alliance avec le Canada;
- Sa Constitution;
- Etc...

De répondre à toutes les questions que se pose la population dans tous les domaines d'activité de la Nation québécoise. Par exemple, qu'arrive-t-il de la santé, de l'éducation, de la justice, de la monnaie, des frontières, des prestations de retraite pour personnes âgées, les allocations familiales etc...

C'est de cette façon que j'ai procédé, en 1970, lorsque j'ai écrit le livre «*Québec Souverain Avons-nous les moyens? 106 questions et réponses*». C'est aussi de cette façon que l'Écosse a procédé en vue du référendum du 18 septembre 2014, dans une documentation de plus de 600 pages.

B. La Maquette du Pays québécois permettra d'illustrer la République fédérale du Québec

1. Une grande République

- Une République qui sera ouverte sur le monde;
- La Nation québécoise se retrouvera ainsi, avec la **République fédérale du Québec**, une nation parmi les nations du monde (ONU) et non plus une nation parmi les seules nations et Provinces du Canada (Nations within a Nation);
- Démographie : sur 193 pays, membres de l'ONU, la RFQ se situerait, au niveau de sa population dans les 100 premiers;
 - avec ses 8 millions d'habitants, le Pays Québécois se comparerait avantageusement, en terme de population seulement, avec l'Autriche, la Suisse, la Suède, la Norvège, la Finlande, le Danemark etc... dont les populations varient entre 5 et 10 millions d'habitants;
- Territoire : au 18e rang;
- Produit intérieur brut (PIB) par habitants : parmi les 30 premiers;

2. Une République fédérale formée de 17 États régionaux autonomes :

Pouvoirs de la République :

- en matière législative;
- en matière exécutive;
- en matière judiciaire;
- Un président;
- Deux chambres :
 - Chambre des représentants;
 - Chambre des États régionaux;
- Péréquation;

Pouvoir des États

- en matière législative;
 - en matière exécutive;
 - en matière judiciaire;
- Un gouverneur
 - Une chambre des représentants;

⌘① Importance des États

- Situer :
 - les 17 États autonomes;
 - l'étendue de leur territoire;
 - la population pour chacun des États;
 - leur capitale;
- Comparer ces États :
 - En faisant une étude comparative des futurs États québécois avec les 50 États américains, avec les 26 Cantons suisses, les 9 États autrichiens et les 10 Provinces canadiennes, j'ai constaté :
 - Que l'État de Montréal, avec 2 millions d'habitants (1,887, 983), = ou + 15 États américains, 6 Provinces canadiennes, les 9 États autrichiens et les 26 Cantons suisses;
 - Que l'État de la Montérégie, avec 1, 500,000 habitants (1, 432,243), = ou + que 12 États américains, que 6 Provinces canadiennes, que les 9 États autrichiens et les 26 Cantons suisses;
 - Que l'État de la Capitale nationale, avec près de 700,000 habitants (687,672), = ou + 5 États américains dont le Vermont, avec 625 000 habitants, plus peuplé que les Provinces de Terre-Neuve et Labrador (510 000) et que l'île du Prince-Édouard (141 000) et presque aussi peuplé que le Nouveau-Brunswick avec 750,000 habitants;
 - Que 14 des 17 États québécois plus peuplé que l'île du Prince-Édouard;
 - Que 4 des 17 États québécois plus peuplé que Terre-Neuve et Labrador;
 - Que ces 17 États québécois de la RFQ auraient tous des équivalents dans les 9 États autrichiens;
 - Que tous ces États auraient aussi des équivalents dans les 26 Cantons suisses;

- avec des États américains, par exemple le Vermont etc...;
 - avec des Cantons suisses;
 - avec des États autrichiens;
 - avec des Provinces canadiennes;
- Décrire :
 - le partage des compétences des États avec le gouvernement de la **République fédérale du Québec**;
 - leurs pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire;
 - leurs pouvoirs de taxation, d'imposition et de perception des redevances sur leurs ressources naturelles;

3. Une République francophone:

- Le seul pays francophone des Amériques;
- Une continuité historique du peuple canadien;
- Une mosaïque du peuple québécois dans son ensemble :

Voir Guide d'accès à l'indépendance (par Me Guy Bertrand) pp. 177 à 179

4. Une République reconnaissant et respectant les droits de ses peuples autochtones dont particulièrement:

- La jouissance de tous leurs droits fondamentaux;
- Leur statut unique comme peuples autochtones;
- Leur droit à l'autodétermination;
- Leur droit à l'autonomie gouvernementale;
- Leurs droits culturels;
- Leurs droits fonciers et droits aux ressources;
- Le droit à leur développement et au respect de leur environnement;
- Leur droit de conclure des traités

5. Une République ayant une valeur patrimoniale francophone et autochtone :

a) La RFQ patrimoine français d'Amérique :

- La RFQ verra à ce que le Québec français soit reconnu par l'UNESCO comme ayant une valeur patrimoniale immatérielle :
 - que l'Amérique du Nord protégera et défendra avec fierté;
- La RFQ remplirait tous les critères pour obtenir une valeur patrimoniale :
 - l'unicité du Québec français;
 - sa fragilité linguistique en Amérique du Nord;
 - la nécessité de protéger l'espèce humaine française sur ce continent, menacée qu'elle est de disparaître culturellement, économiquement et socialement;

Voir Guide d'accès à l'indépendance (par Me Guy Bertrand) pp. 198 à 206

b) La RFQ : patrimoine autochtone d'Amérique :

- Les Premières Nations, la Nation Inuite et les peuples autochtones du Québec ont aussi une valeur patrimoniale qui devrait être reconnue par le Canada, les États-Unis, le Mexique et l'UNESCO;
 - 12 000 ans de présence autochtone au Québec;
 - unicité du caractère autochtone québécois;
 - nécessité de promouvoir le maintien et la valorisation de la culture des peuples autochtones au Québec, notamment;

6. Une République reconnaissant les droits acquis de la communauté anglophone :

- Cette reconnaissance, qui va de soi, n'a jamais été remise en question au Québec;

7. Une République fondée sur l'interculturalisme et la laïcité comme modèle d'intégration de ses immigrants :

- Dans la Province canadienne du Québec, ses citoyens doivent subir les effets négatifs du multiculturalisme imposé par la Constitution canadienne :
 - en effet, ce modèle d'intégration réduit la culture canadienne-française et québécoise au même rang que toutes les autres cultures;
 - ce qui est incompatible avec les valeurs fondamentales de la Nation québécoise;
 - une Nation ou un État moderne doit pourtant être porteur d'une culture dominante et commune;
 - avec la **République fédérale du Québec**, ce serait, sans contestation aucune, la culture québécoise qui prédominerait sur son territoire;
- La **République fédérale du Québec** fondera son modèle d'intégration de ses immigrants en préconisant «des rapports harmonieux entre les différentes cultures axé sur un modèle d'intégration qui ne vise pas à abolir ces différences» mais qui vise plutôt à favoriser la «formation d'une culture commune en «ennoblant» la culture dominante francophone;

Voir le *Rapport Bouchard-Taylor*

8. Une République neutre sur le plan militaire :

- La RFQ sera un pays pacifique;
- La RFQ se prévaudra de son droit à la neutralité en droit international;
- Elle sera ainsi une zone tampon neutre;
- Ce droit existe déjà pour la Suisse, l'Autriche, la Suède, la Finlande, l'Irlande et le Costa Rica, par exemple;
- La RFQ appliquera ainsi une politique de non alignement en temps de paix et de neutralité en temps de guerre;

9. Une République unie au Canada par un Traité d'alliance :

- Partage de certaines affaires communes, dans des domaines rigoureusement délimités, avec le Canada;
- Des organes communs au Canada et au Québec :
 - une Agence pour veiller au respect des accords intervenus entre les deux pays;
 - un Tribunal d'arbitrage;

C. La Maquette du Pays québécois sera neutre et objective :

- La Maquette permettra à la population du Québec de percevoir que le Pays Québécois (RFQ) comblera mieux ses besoins que le Pays canadien (Province canadienne du Québec) ;
- La Maquette devra être objective et ne pas être conçue selon une idéologie politique;
- Ainsi la Maquette ne devra pas être perçue comme péquiste, libérale ou caquiste ou solidaire, ni comme de gauche ou de droite;

D. La Maquette permettra de voir le produit québécois, soit la République fédérale du Québec, et de pouvoir le comparer avec le produit canadien, soit la Province canadienne du Québec :

- Les électeurs ne se contenteront plus de la parole des politiciens qui ne font que répéter : «*On veut un pays*» ou, encore, «*On veut un référendum*»;
- Entre nous, qui penserait se faire construire une maison en donnant un chèque en blanc à l'entrepreneur? Ne veut-on pas voir les plans et devis de l'architecte pour savoir où se situe la cuisine, les salles de bain, les chambres etc...?
- Qui achèterait une auto sans la voir même si le vendeur est un beau parleur? C'est elle qui répondra à nos besoins et non le vendeur;
- La Maquette permettra aux citoyens de voir le produit et non seulement de savoir qu'il existe;
- Ainsi, ils seront mieux en mesure de comparer le produit québécois avec le produit canadien;
- Bref, les électeurs voudront voir le produit (le Pays québécois, **RFQ**) avant de l'acquérir lors d'une consultation populaire.

Création du produit (le Pays québécois) : par un Plan d'action

Question : Comment peut-on créer le produit, à savoir la **République fédérale du Québec** ?

Réponse : Par un Plan d'action qui comprend plusieurs étapes que devra respecter le parti politique qui choisira de réaliser le Projet Liberté- Nation;

A. Les prérequis à la création du produit (RFQ)

1^oétape : Prise de position des partis politiques du Québec sur le Projet Liberté-Nation

- Pour réaliser le Projet Liberté-Nation, il faudra d'abord un parti politique rassembleur :
 - qui pourrait être le Parti Libéral du Québec, lequel n'aura aucune difficulté à rallier autant les francophones, que les anglophones, les autochtones et les allophones;
 - ou bien un parti circonstanciel issu de l'union de tous les partis indépendantistes et/ou nationalistes (Parti Liberté-Nation, par exemple);
- Ce nouveau parti sera créé pour réaliser le Projet Liberté-Nation seulement;
- Les formations politiques, qui donneront naissance au Parti Liberté-Nation, devront se mettre en veilleuse jusqu'aux élections qui suivront la création de la **République fédérale du Québec**;
- Après ces élections, ces formations politiques pourront reprendre leurs activités partisans de gauche, de droite ou de centre;

2^o étape : Élection mandatoire portant sur la création de la République fédérale du Québec

- Le Parti Liberté-Nation, ou tout autre parti qui adhérera au projet Liberté-Nation, devra l'expliquer en détails, à la population, lors de l'élection mandatoire;
- Cette formation politique devra, en tout temps et en toutes circonstances, faire preuve de la plus grande transparence lors de cette élection mandatoire;
- Ce parti devra s'engager :

- à créer la **RFQ** avec ses 17 États régionaux;
- à faire ratifier cet ouvrage par les électeurs, lors d'une consultation populaire;
- à régler les affaires courantes de l'État;
- à former un gouvernement d'Unité nationale après la consultation populaire;
- à obtenir l'opinion d'experts internationaux sur les aspects financiers de la future **République fédérale du Québec**,

3° étape : Élection d'un gouvernement majoritaire (comme le Comité exécutif provisoire d'une entreprise)

- Le Projet Liberté-Nation pourra difficilement se réaliser avec un gouvernement minoritaire;
- Le gouvernement du Parti Liberté-Nation, ou tout autre parti qui s'engagera à réaliser le Projet Liberté-Nation, devra respecter à la lettre ses engagements;

4° étape : Concertation et participation pour refonder le Québec

- Les partis d'opposition, les Régions, par les Conférences régionales des élus (CRÉ), les Premières Nations et la Nation Inuite, de même que la communauté anglophone, notamment, seront invités, par le gouvernement, à une table de concertation, pour être informés du Projet Liberté- Nation et des intentions du gouvernement de refonder le Québec avec eux, en créant des États régionaux autonomes à l'intérieur de la **République fédérale du Québec**;

B. Création même du produit (RFQ)

5° étape : Études, documentation et pièces législatives

1. Livres blancs et avant-projets de lois

- Préparation, par le gouvernement, sous la forme de livres blancs, d'avant-projets de loi ou autrement, de la documentation et des études pertinentes faisant apparaître la nécessité, la faisabilité et la rentabilité du produit (RFQ), à savoir plus particulièrement :
 - i. Le Plan d'affaires avec toutes les études usuelles;
 - ii. Le projet d'une Constitution;

- iii. Les États québécois et leurs pouvoirs dans la **République fédérale du Québec**;
- iv. Le partage des pouvoirs et compétences entre l'autorité nationale et l'autorité régionale;
- v. Les ententes avec les Premières Nations et la Nation Inuite;
- vi. L'autonomie gouvernementale des Premières Nations et de la Nation Inuite;
- vii. Les droits acquis de la communauté anglophone;
- viii. La Maquette ou le prototype de la RFQ. L'Écosse a procédé ainsi;
- ix. Le projet d'une Entente portant sur le partage des biens et de la dette entre le Québec et le Canada;
- x. Le projet d'un Traité d'alliance avec le Canada;
- xi. Le projet d'une Agence veillant au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada;
- xii. Le projet visant la création d'un Tribunal d'arbitrage;
- xiii. Le calendrier de transfert des pouvoirs et des compétences;
- xiv. Le document de travail portant sur le partage des actifs et du passif entre le Québec et le Canada;
- xv. Les autres sujets de négociation entre le Québec et le Canada;
- xvi. La ou les questions plébiscitaires;
- xvii. Le Plan d'action gouvernemental;
- xviii. etc...

2. Avis d'experts

- Obtention d'avis ou de recommandations de trois experts de renommée internationale, dont l'un provenant de l'Angleterre, l'autre des États-Unis et le dernier de la France, sur la documentation et les études du gouvernement particulièrement sur les prévisions budgétaires;

6° étape : Études de la documentation en Commission parlementaire

- Les citoyens, les experts, les représentants des Régions, les Peuples autochtones, la communauté anglophone et les organismes de toutes sortes seront appelés à se faire entendre, en Commission parlementaire, à donner leur opinion et à formuler leurs recommandations sur :
 - les différentes études et expertises du gouvernement;
 - les amendements jugés nécessaires ou opportuns aux textes de lois proposés par le gouvernement;

7^oétape : Adoption de la Constitution du Québec et des documents législatifs par l'Assemblée nationale (comme le Conseil d'administration provisoire d'une entreprise)

1. Législation sur la République fédérale du Québec

- Une fois terminées les auditions en Commission parlementaire, l'Assemblée nationale sera appelée à adopter les projets de loi portant notamment sur :
 - i. La Constitution québécoise;
 - ii. **La République fédérale du Québec;**
 - iii. Les pouvoirs et compétences des États québécois;
 - iv. L'autonomie gouvernementale des Premières Nations et de la Nation Inuite;
 - v. Les droits acquis de la communauté anglophone;
 - vi. La Maquette ou le prototype du Pays québécois;
 - vii. Les matières faisant l'objet de négociations avec le Canada dont :
 - le traité d'Alliance ;
 - l'Agence veillant au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada;
 - la création d'un Tribunal d'arbitrage;
 - le partage des biens et de la dette ;
 - le calendrier de transfert des pouvoirs et compétences;
 - viii. La ou les questions plébiscitaires;

- ix. La date de la mise en vigueur des pièces législatives qui doivent être ratifiées par les électeurs lors d'une consultation populaire pour prendre effet;
- x. Etc...

2. Engagement du premier ministre de former un gouvernement d'Unité nationale :

- Dès avant la consultation populaire, le Premier ministre, au nom de son gouvernement, devra s'engager à former un gouvernement d'Unité nationale, advenant une victoire du «Oui», pour que la population sache que le produit (la RFQ) n'est d'aucune couleur politique partisane;

Promotion du produit (le Pays québécois : RFQ) : par un Plan de marketing et de communication

Question : Comment peut-on promouvoir ce produit ou cet ouvrage appelé la République fédérale du Québec?

Réponse : Par un Plan de marketing et un Plan de communication en faisant appel à des porte-parole crédibles, honnêtes, de bonne réputation autres que des députés?

Il est impératif qu'un Plan de marketing de même qu'un Plan de communication soit préparé longtemps avant la consultation populaire (l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires);

A. Plan de marketing;

On devra retenir notamment que :

1. En marketing, on fait d'abord la promotion d'un produit et non celle d'un objectif ou du moyen pour l'obtenir;

- Lors des derniers référendums, alors que le camp du «Oui» faisait la promotion de son objectif, en scandant : « On veut un pays», le camp du «Non», pour sa part, faisait la promotion de son produit en lui répondant : « On a déjà un Pays »;
 - le camp du «Oui» aurait dû avoir une Maquette du Pays Québécois;
 - on aurait pu alors comparer un produit (Pays québécois) avec un autre produit (Pays canadien);
 - la promotion d'un objectif ne peut jamais l'emporter sur la promotion d'un produit
- Ou encore, le camp du «Oui» faisait la promotion du moyen (l'usine) pour obtenir un Pays, soit par un référendum, alors que le camp du «Non» lui opposait un produit déjà existant, le Canada;
 - promouvoir l'usine pour obtenir le Pays (le référendum) n'intéresse que peu de gens. C'est le produit qui va sortir de l'usine qui compte;

- Encore une fois, une Maquette objective du Pays québécois aurait permis d'éviter ces erreurs de marketing;

2. *En marketing, au-delà de la guerre d'opinion, il y a la guerre de perception*

- Cette guerre de perception, le camp du «Oui» l'a perdue aux mains des fédéralistes;
- Perception qu'on est mieux d'être minoritaire au Canada qu'être majoritaire au Québec;
- Perception que le Canada c'est un beau et grand pays (sous-entendu que le Québec serait un petit pays);
- Perception qu'avec une province on ne fait pas un pays;
- Perception qu'on n'a pas ce qu'il faut au Québec pour faire un pays;
- Perception qu'on ne fait pas l'indépendance quand l'économie va mal;
- Perception qu'on ne fait pas l'indépendance quand l'économie va bien et, qu'ainsi, on n'a pas de raison de changer une combinaison gagnante;
- Perception qu'on n'est pas assez riche;
- Perception qu'on va s'appauvrir;
- Perception que le Canada nous fait vivre par la péréquation;
- Perception que l'avenir d'une Nation ce n'est pas une vraie affaire;
- Perception qu'on est trop petit, perception qui fait partie de notre vocabulaire quotidien et peut-être de notre manière d'être :
 - prendre un p'tit café;
 - une p'tite bière;
 - une p'tite marche.
 - faire un p'tit tour;
 - on est nés pour un p'tit pain;
 - etc...
- Perception, en 1995, année du référendum, qu'on avait un trop petit marché pour garder Les Nordiques, il fallait donc les laisser partir pour le Colorado;

3. *En marketing, on n'utilise pas, même en apparence, une marque de commerce partisane;*

- Ainsi, avant de lancer un produit et de le mettre en marché, on doit s'assurer que la marque choisie ne heurtera pas une majorité de consommateurs;
 - au contraire, il faut un produit identifié par une marque de commerce qui a toutes les chances de susciter leur adhésion;
- Lors des deux derniers référendums, le camp du «Oui» donnait l'impression que le Pays Québécois à naître était de marque péquiste;
- Cette autre erreur de marketing aurait pu être évitée si le produit avait été lancé par un gouvernement de coalition comme le sera le Parti Liberté-Nation;
- Ce qui confirme qu'une marque de commerce ne doit être ni partisane ni perçue comme telle;

Voir Essai de Serge André Guay : «*Comment motiver les Québécois à voter pour ou contre l'indépendance du Québec*», Fondation littéraire Fleur de Lys.

B. Plan de communication:

1. *En communication, il faut déterminer son public cible qui a un lien direct avec l'objectif recherché*

- Le public cible du Projet Liberté-Nation, ce sont d'abord et avant tout, les citoyens de toutes les régions du Québec, parmi lesquels se trouvent des fédéralistes, des nationalistes et des indépendantistes qui travailleront ensemble à la réalisation de ce Projet dont l'objectif est de faire de la Nation québécoise une nation, libre moderne et prospère;

2. *En communication, il faut un message éducatif et percutant*

- Convaincre les électeurs de dire «Oui» à la **République fédérale du Québec** est un sujet qui intéresse au plus haut point, non seulement le Québec, mais aussi le Canada et le reste du monde;
- Ainsi, lors de la consultation populaire, Il faudra un Plan de communication :
 - québécois;
 - canadien;

- international;

- Il faudra présenter la **RFQ** comme :

- le fruit d'un consensus;

- un produit unificateur, généreux, rassembleur;

- un pays ouvert sur le monde;

3. En communication, il faut des porte-parole honnêtes, crédibles, compétents, de bonne réputation et non controversés comme les politiciens, par exemple;

- Ainsi, pour faire la promotion de la **République fédérale du Québec**, lors d'une consultation populaire, il sera souhaitable d'exclure les politiciens élus, à titre de porte-parole officiels, pour faire la promotion du produit (**RFQ**), parce qu'ils sont malheureusement trop souvent perçus comme n'ayant pas toujours une bonne réputation à cause:

- du talent de plusieurs de ne pas dire toute la vérité;

- de la collusion et de la corruption dans le milieu politique qui ne cesse d'être étalée au grand jour;

- de leur approche trop partisane sur à peu près toutes les questions d'ordre politique (chacun se sentant obligé de contredire son vis-à-vis d'un autre parti);

- Pour créer le produit (**RFQ**), bien sûr qu'il faut un parti politique et des politiciens;

- Mais, au stade de la consultation populaire visant la ratification de la RFQ, c'est une toute autre histoire;

- À cette étape, il ne faut plus que le produit (RFQ) soit identifié :

- à un parti politique;

- à des politiciens;

- à un personnage controversé;

- Sinon les messagers détruiront eux-mêmes leur propre message. La population refusera de les croire;

4. En communication, il faut parfois plusieurs porte-parole;

- Ainsi, la promotion du produit RFQ devra relever de plusieurs porte-parole :
 - très compétents dans chacun leur domaine;
 - très crédibles;
 - de grande réputation;
 - convaincus de la nécessité du produit (RFQ);
 - non identifiés, si possible, à un parti politique;
 - Ces porte-parole devront représenter l'ensemble des refondateurs du Québec, à savoir, des représentants des peuples autochtones, de la communauté anglophone, des allophones et des francophones;
 - Les porte-parole officiels devront montrer le produit (**RFQ**) aux électeurs(les actionnaires) et les laisser l'apprécier, le comparer à des produits identiques pour les amener à forger leur propre opinion;
 - Les électeurs (les actionnaires) voudront voir le produit (**RFQ**) et non seulement croire ce que les porte-parole (promoteurs) leur diront;
 - C'est le produit qui doit faire la différence et non les messagers;
 - Il ne faut pas que le vote sur la ratification du produit (**RFQ**) soit rejeté, lors de la consultation populaire, parce que les électeurs (actionnaires) n'auraient pas confiance en ceux ou celles qui en font la promotion;
 - Les politiciens auront eu plusieurs mois, avant la consultation populaire, lors de la création du produit (**RFQ**) par l'Assemblée nationale, pour s'exprimer et faire valoir leur point de vue;
 - Dans ces circonstances, ils devront accepter, au stade de la consultation populaire, de céder l'avant-scène à la société civile;
5. ***En communication, la publicité du produit doit être faite par une personnalité neutre et jamais par une personnalité controversée et connue:***
- lors des annonces publicitaires d'entreprises importantes, on voit rarement le président de la compagnie ou le chef de l'usine faire la promotion de son produit;
 - ainsi, lors d'une consultation populaire, si on veut personnifier, à titre d'exemple, le président de la **République fédérale du Québec** en train de signer un traité avec le Président américain, il ne faudra jamais confier

cette tâche au chef d'un parti politique quelconque ou à un artiste ou à toute autre personne, sous prétexte qu'elle jouit de notoriété publique;

- il faut donc une personne neutre et non connue du public;

Ratification du produit (RFQ) : par une consultation populaire (l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires potentiels que sont les électeurs)

Question : Ce produit, la **République fédérale du Québec** doit-il être ratifié par le peuple?

Réponse : Oui. C'est à l'occasion d'une consultation populaire ou d'un plébiscite que les électeurs seront appelés à décider s'ils veulent se porter acquéreurs du produit ou de l'ouvrage, à savoir la **République fédérale du Québec** créée par leurs représentants à l'Assemblée nationale;

A. Consultation populaire

  **Six (6) questions à caractère consultatif :**

- À l'étape de la consultation populaire, les électeurs seront appelés à donner leur opinion sur six (6) questions à caractère consultatif, savoir :
 - s'ils souhaitent que les 17 régions administratives du Québec obtiennent le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la Nation québécoise pour en faire une nation libre moderne et prospère;
 - s'ils croient que la création de la **République fédérale du Québec** permettrait à la Nation québécoise de réaliser cet objectif;
 - s'ils comprennent bien que, pour créer la **République fédérale du Québec**, le Québec doit acquérir le statut de pays
 - s'ils sont d'accord avec le projet de Constitution adopté par l'Assemblée nationale, advenant une victoire du «Oui»;
 - s'ils sont d'accord pour que le Québec s'engage à négocier, avec le Canada, le Traité d'alliance adopté par l'Assemblée nationale, advenant une victoire du «Oui»;
 - s'ils sont d'accord pour que les négociations avec l'autorité fédérale soient menées par un gouvernement d'Unité nationale, advenant une victoire du «Oui»;

 **Une seule question à caractère décisif**

- Lors de la même consultation populaire (le Plébiscite), les électeurs seront appelés, par la septième question, à décider s'ils sont d'accord pour que le Québec obtienne le statut de pays;
- En quelque sorte, ils auront à décider :
 - s'ils veulent remplacer la **Province canadienne du Québec** par la **République fédérale du Québec**, avec ses États autonomes;
 - s'ils veulent ratifier les décisions de l'Assemblée nationale portant sur la création de la **République fédérale du Québec**;
 - s'ils veulent se porter acquéreur du Pays québécois (comme s'ils étaient les actionnaires majoritaires d'une imposante entreprise ayant un chiffre d'affaires de plus de 300 milliards);
 - s'ils veulent racheter les actions (ou intérêts) que possède le Canada dans la **Province canadienne du Québec**;

B. Libellé des questions à caractère consultatif

1^{ère} question Souhaitez-vous que les 17 régions administratives du Québec obtiennent le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la Nation québécoise, pour en faire une nation libre, moderne et prospère?

OUI

NON

2^{ème} question Dans l'affirmative, croyez-vous que la création de la **République fédérale du Québec**, comprenant ces 17 États autonomes, unis entre eux, et jouissant de paiements de péréquation, permettrait, ainsi, à la Nation québécoise de réaliser cet objectif?

OUI

NON

3^{ème} question Dans l'affirmative, comprenez-vous bien que le Québec doit acquérir le statut de pays pour créer la **République fédérale du Québec**?

OUI

NON

4^{ème} question Si le «Oui» l'emporte, à l'issue du présent plébiscite, et que la majorité des électeurs vote pour que le Québec acquière le statut de pays, souhaitez-vous que la *Loi constitutionnelle de la République fédérale du Québec*, adoptée par l'Assemblée Nationale le.... (date?) devienne la Constitution du Québec?

OUI

NON

5^{ème} question Si le «Oui» l'emporte, à l'issue du présent plébiscite et que la majorité des électeurs vote pour que le Québec acquière le statut de pays, souhaitez-vous que le Québec s'engage à proposer un Traité d'alliance renouvelable, avec le Canada, dans des domaines d'intérêt commun?

OUI

NON

6^{ème} question Si le «Oui» l'emporte, à l'issue du présent plébiscite et que la majorité des électeurs vote pour que le Québec acquière le statut de pays, souhaitez-vous que les négociations avec le gouvernement du Canada soient menées, au nom du Québec, par un gouvernement d'Unité nationale?

OUI

NON

C. Libellé de la question à caractère décisif

1^{ère} question: Voulez-vous que le Québec acquière le statut de Pays, au plus tard, un an, jour pour jour, à compter de la date de la présente consultation populaire?

OUI

NON

D. Formation d'un gouvernement d'Unité nationale

- Conformément à l'engagement pris avant la consultation populaire, et après une victoire du «Oui», le Premier ministre du Québec formera un gouvernement d'Unité nationale où seront représentés, notamment, les Régions, les Premières Nations, la Nation Inuite, la communauté anglophone et les allophones;

E. Négociations avec le Canada

- Les négociations obligatoires avec le Canada devront être menées par des négociateurs et des porte-parole nommés par le gouvernement d'Unité nationale;

Réalisation du Projet Liberté-Nation :

Question : À quel moment peut-on dire que le Projet Liberté-Nation a été réalisé?

Réponse : Lorsque le gouvernement d'Unité nationale aura constaté la fin de la **Province canadienne du Québec** et annoncé la naissance de la **République fédérale du Québec** par une Déclaration d'indépendance nationale du Québec.

A. Déclaration d'indépendance nationale

- C'est au jour de la Déclaration d'indépendance que la **Province canadienne du Québec** aura cessé d'exister et que le Québec commencera à jouir de son statut de pays libre et indépendant. C'est le gouvernement d'Unité nationale qui aura la responsabilité de proclamer l'indépendance nationale du Québec;
- C'est à ce moment que l'objectif du Projet Liberté-Nation sera réalisé, que les États québécois prendront racine, que la Nation québécoise se libérera de sa tutelle canadienne et qu'elle trouvera le chemin qui la mènera à la liberté, à la modernité et à la prospérité;

B. Démission du gouvernement d'Unité nationale et des élections générales

- Après la Déclaration d'indépendance, le gouvernement d'Unité nationale démissionnera et une élection générale sera déclenchée pour élire le premier président de la **République fédérale du Québec**, son premier gouvernement et ses premiers représentants, conformément à sa Constitution;
- Ce gouvernement, de quelque allégeance politique qu'il soit, sera appelé notamment :
 - à mettre en vigueur la Constitution;
 - à procéder à la création des États québécois autonomes;

- à diriger le Québec en fonction des choix politiques faits par les électeurs lors de cette première élection;

- Tous les partis politiques, qui se sont mis en veilleuse pour donner naissance à un parti circonstanciel (qui pourrait être le Parti Liberté-Nation), pourront présenter des candidats, sous leur bannière, pour faire valoir leur idéologie de gauche, de droite ou du centre, peu importe, et tenter de former le gouvernement;

Conclusion : Portée du Projet Liberté-Nation

Question : Quelle est la portée véritable du Projet Liberté-Nation, relativement à la continuité historique du Canada français ?

Réponse : La **République fédérale du Québec** c'est l'indépendance de notre part du Canada, soit celle du Canada français, c'est aussi la démonstration de notre capacité à réaliser cet idéal collectif et profondément humain qu'est le parachèvement du Pays québécois.

A. Réalisation de l'objectif du Projet Liberté Nation

- Réalisation du Projet Liberté-Nation et de son objectif soit d'accorder aux 17 régions administratives du Québec le statut d'États autonomes pour faire de la Nation québécoise, une nation libre, moderne et prospère;

B. La Constitution du Pays Québécois

- Des États régionaux autonomes;
- Une Fédération typiquement québécoise;
- Une République de langue française;
- Une République reconnaissant l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones;
- Le Vivre en français dans toutes les Régions du Québec;
- Etc...

C. Indépendance : la stature du peuple québécois devenu adulte

- L'indépendance du Québec, comme je le dis souvent, c'est la stature et la manière d'être du peuple québécois, devenu adulte et mature et, en conséquence, capable de prendre ses responsabilités et d'assumer toutes ses obligations tant ici qu'ailleurs dans le monde;

- En réalité, un peuple, comme toute personne, vient au monde, avec la liberté et l'indépendance qui grandissent, dans le tréfonds de son être, jusqu'à ce qu'il se sente capable d'assumer et de réaliser ces deux grands attributs de la vie;

D. L'indépendance du Canada français

- Ainsi, il faut désormais parler de l'indépendance du Québec comme de celle du Canada français;
- Il s'agit, ni plus ni moins, que de faire l'indépendance de notre part du Canada, soit celle du Canada français;
- Faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada;
- L'indépendance n'a pas pour but de nous départir de tout caractère canadien français, car ce serait la négation d'une part de notre identité;
- Autant le Québec a contribué à l'identité canadienne, autant le Canada a contribué à l'identité québécoise;
 - C'est un fait indéniable, une réalité objective qui impose le respect, et ce, tant de la part des indépendantistes que des fédéralistes;

E. L'indépendance : une continuité historique

- Bien que l'indépendance du Québec consiste une rupture avec Ottawa elle n'en est pas une avec le Canada;
- L'indépendance du Québec est plutôt une continuité historique différente, par l'un de ses peuples fondateurs, le peuple canadien-français, devenu indépendant à sa maturité, en pleine conscience de son passé, de son présent et de son avenir;

F. L'indépendance de tous les citoyens issus des Premières Nations, des peuples autochtones, de la communauté anglophone, des groupes allophones et du peuple canadien-français.

- La refondation du Québec, que je propose, ce sera une indépendance généreuse et rassembleuse qui sera celle de tous les québécois et québécoises, peu importe leur origine ethnique et leur identité propre;

G. Se convaincre qu'on est capable

- N'avons-nous pas tout ce qu'il faut pour réaliser le Projet Liberté Nation :

- un immense territoire composé de 17 régions capables d'assumer leur plein développement et de moduler leur avenir en fonction de leurs spécificités;
 - une situation géographique des plus enviables avec le fleuve St-Laurent qui nous ouvre la porte sur l'Europe et la voie maritime qui nous lie aux Grands Lacs;
 - des richesses naturelles en abondance;
 - des capitaux qui font l'envie de bien des pays;
 - une population assez grande pour représenter un important pouvoir d'achat;
 - une classe grandissante d'hommes et de femmes capables de lancer des initiatives importantes tant sur le plan culturel que sur le plan économique;
 - une langue, une culture et une histoire qui sont notre part du fondement du Canada et de l'Amérique du Nord;
 - un gouvernement doté d'une certaine souveraineté et capable de créer **la République fédérale du Québec**;
 - un vouloir-vivre collectif qui nous conduit à rejeter toute forme d'assimilation, tout comme le font les peuples autochtones du Québec, la communauté anglophone, voire les groupes allophones, qui, avec raison, acceptent l'intégration à la Nation québécoise et non l'assimilation;
- N'avons-nous pas non plus le pouvoir de réaliser ce Projet Liberté-Nation?
 - Alors, qu'est-ce qu'il nous manque si ce n'est de vouloir? Et pour vouloir, il faut d'abord se convaincre qu'on est capable de réaliser ce grand projet, le Projet Liberté-Nation, sans jamais se laisser envahir par la peur.

H. Mot de la fin

1. La Nation québécoise : une mosaïque

- Lorsque j'ai conçu le Projet Liberté-Nation, je me suis représenté le Pays québécois de 2030 comme une gigantesque mosaïque;
- En la regardant de loin, je voyais 17 États autonomes, unis et fédérés, au sein d'une République de langue française, la **République fédérale du Québec**, formant un seul peuple.

- Mais en la regardant de près, dans sa composition, je voyais :
 - mes frères indiens et autochtones;
 - mes compatriotes de langue anglaise;
 - mes compatriotes allophones;
 - mes compatriotes de langue française.

2. La force du Pays québécois : son peuple

- Vous savez, chers Québécois, l'avenir du Québec ne repose pas sur un seul homme si brillant, si lucide et si charismatique soit-il, eusse-t-il été premier ministre.
- Il repose, plutôt, sur la force de son peuple aux limites insoupçonnées et insoupçonnables, dans chacune des 17 régions du Québec qui obtiendront le statut d'États autonomes et unis au sein de la **République fédérale du Québec** en 2030.

À bientôt, en 2030

Fait à Québec ce 30 septembre 2014

Me Guy Bertrand, avocat

250, Grande Allée Ouest, bureau 801
Québec (Québec) G1R 2H4
Téléphone : (418) 683-8585
Télécopieur : (418) 614-1458
gbertrand@guybertrandavocats.com